

Académie de l'étude coréenne  
Programme de bourse pour personnes étrangères

<http://intl.aks.ac.kr/english/>

## 1. École supérieure d'étude coréenne

L'école supérieure d'étude coréenne de l'Académie de l'étude coréenne est une école qui se concentre sur les recherches des sciences humaines et sociales. Elle a été établie en 1980 par l'investissement du gouvernement coréen dans le but de former des érudits de l'étude coréenne de la génération future qui étudieront l'histoire et la culture coréennes de manière approfondie. En septembre 2013, environ 240 étudiants, dont 114 étudiants étrangers venant de 29 pays, y faisaient leurs études.

### A. Programmes scolaires et non scolaires (recherche)

#### 1) Programmes : maîtrise, doctorat et recherche (non scolaire)

#### 2) Domaines

Faculté	Spécialité
Faculté de sciences humaines	histoire coréenne, gestion d'archives, philosophie, langue coréenne et littérature coréenne
Faculté d'arts et de culture	anthropologie, folklore, science des religions, étude musicale, histoire de l'art, et informatique en sciences humaines
Faculté de sciences sociales	Politologie, économie, sociologie, éthique et pédagogie
Faculté d'étude coréenne internationale	étude de la culture coréenne (maîtrise seulement)

#### 3) Réception de la demande

○ Mode de demande : Le formulaire de demande d'entrée est déposé par Internet ([www.aks.ac.kr/admission](http://www.aks.ac.kr/admission)). Ensuite, les documents nécessaires sont envoyés par la poste.

(Les demandes sont reçues toute l'année.)

○ Période

Date butoir pour la demande	Début du semestre
30 avril de chaque année	1er septembre
31 octobre de chaque année	1er mars de l'année suivante

#### 4) Caractéristiques et avantages

- Exemption totale du montant des droits de scolarité
- Attribution d'une bourse gouvernementale de 750 000 wons par mois aux étudiants dont la note d'entrée est excellente
- Utilisation gratuite de l'école de culture coréenne conçue pour le développement de la compétence en langue coréenne
- Foyer d'étudiants disponible à un tarif modéré
- Enseignement en petits groupes (4 étudiants pour 1 professeur en moyenne.)
- Cours interdisciplinaires, recherche réalisée en tête à tête entre un professeur et un étudiant sur un thème particulier et étude sur place
- Système de notes des résultats de recherches qui fonctionne selon la participation des étudiants aux recherches

#### B. Projets de bourse pour les étudiants se spécialisant dans l'étude coréenne à l'étranger

1) Invitation des érudits de l'étude coréenne de la génération future et soutien à leur recherche : Ce programme invite des étudiants étrangers qui résident à l'étranger et qui se spécialisent dans l'étude coréenne. Ensuite, il leur fournit 900 000 wons par mois pendant six mois afin d'encourager leur recherche.

2) Concours de thèses d'excellence dans le domaine de l'étude coréenne : D'excellentes thèses liées à l'étude coréenne par des étudiants étrangers résidant à l'étranger sont mises en compétition et sélectionnées afin d'attribuer une prime d'encouragement.

3) Formation des anciens étudiants invités : Ce programme invite les anciens étudiants de l'École supérieure d'étude coréenne qui travaillent sur l'enseignement de l'étude coréenne et qui réalisent des recherches dans ce domaine à l'étranger. Ensuite, il fournit une prime d'encouragement de 1,5 millions de wons par mois pendant six mois au maximum afin de leur proposer une nouvelle formation et de partager des informations sur l'étude coréenne avec eux.

## 2. Programmes postdoctoraux de l'Académie de l'étude coréenne

A. Objectif : Ces programmes ont pour objectif d'inviter des érudits étrangers se spécialisant dans l'étude coréenne qui souhaitent séjourner en Corée et réaliser une recherche liée à l'étude coréenne. Ce faisant, ils tentent d'encourager davantage la réalisation de l'étude coréenne à l'étranger au moyen d'un soutien à la recherche de ces érudits.

B. Qualifications : personne étrangère qui se spécialise dans une discipline liée à l'étude coréenne dans chaque domaine des sciences humaines et sociales (dans le cas d'une personne de nationalité coréenne, elle doit avoir un droit de résidence permanente dans un autre pays.) et qui souhaite séjourner à l'Académie pendant une certaine période pour réaliser une recherche

1) Programme de soutien aux érudits de longue expérience : professeur à l'université dont le titre est au moins professeur émérite ou personne qui a une expérience dans la recherche d'au moins 7 ans après l'obtention de son diplôme de doctorat

2) Programme de soutien aux érudits de courte expérience : professeur à l'université dont le titre est au maximum professeur adjoint ou personne qui a une expérience de recherche de moins de 7 ans après l'obtention de son diplôme de doctorat

3) Programme de soutien aux personnes qui ont terminé leurs études de doctorat : personne

qui a terminé ses études de doctorat dans une université située à l'étranger (et non celle qui lui a permis de terminer ses études de doctorat en Corée)

※ Les personnes qui ont été bénéficiaires d'un programme postdoctoral fourni par l'Académie au cours des trois dernières années avant la date butoir de la demande ne peuvent pas déposer leur demande.

C. Période du postdoctorat : La recherche commence entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, et le soutien est disponible au maximum pendant un an à partir de la date de lancement de la recherche.

#### D. Soutiens

1) Billet d'avion : Un billet d'avion aller-retour en classe économique (Le billet n'est fourni qu'au bénéficiaire du postdoctorat, et n'est pas fourni aux personnes qui séjournent en Corée.)

※ La période de validité du billet d'avion ne peut pas dépasser celle de la recherche.

※ Le prix coûtant du billet d'avion est fourni.

#### 2) Soutien financier pour la recherche

A) Programme de soutien aux érudits de longue expérience : 2,5 millions de wons par mois

B) Programme de soutien aux érudits de courte expérience : 2 millions de wons par mois

C) Programme de soutien aux personnes qui ont terminé leurs études de doctorat : 1,5 millions de wons par mois

※ Le soutien financier pour la recherche n'est pas fourni si la personne séjourne en Corée moins de 15 jours. Si elle y séjourne pendant 15 jours ou plus, le soutien mensuel est disponible.

- 3) Le bénéficiaire postdoctorant peut utiliser les installations de l'Académie, y compris la bibliothèque.
  
- 4) Il peut bénéficier d'une réduction de 50% au maximum sur le tarif de réservation et d'utilisation de la maison d'hôtes située dans l'Académie.